

PROCÈS-VERBAL
Conseil d'Ecole de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation
Séance du 9 Mars 2016

Vingt et un membres du Conseil étaient présents ou représentés, 4 procurations ont été enregistrées.

Membres désignés par le Recteur de l'Académie de Dijon :

M. Jean-Paul DELAHAYE
Mme Sonja DENOT-LEDUNOIS (procuration à M. Jean-Paul DELAHAYE)
M. Didier PERRAULT
Mme Claude VALTAT
M. Philippe VELTEN

Membres désignés par le Président de l'Université de Bourgogne :

Mme Lucie CORBIN
M. Frédéric DEBEAUFORT
Mme Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL
M. Jean-François GIRET
Mme Catherine ORSINI-SAILLET (procuration à M. Frédéric DEBEAUFORT)

Membres élus :

Représentants des personnels enseignants

Collège A : les professeurs des universités et assimilés
Mme Dominique BOURGEON-RENAULT

Collège B : les Maîtres de conférences et autres enseignants chercheurs
Mme Nathalie CHARVY
M. Jake MURDOCH (procuration à M. Jean-François GIRET)

Collège C : Autres enseignants et formateurs
Mme Nadine WARGNIER

Collège D : Autres enseignants relevant de l'Éducation Nationale
Mme Christiane SALMAIN-NORMAND

Représentants des autres personnels

M. Olivier BOULIN
Mme Séverine DELEPIERRE (procuration à M. Olivier BOULIN)

Représentants des usagers

Mme Chloé CACHON
Mme Claudie FLATOT (suppléante)
M. Tanguy BAGNARD (suppléant)

Membres désignés par le Conseil d'Ecole :

M. Eric PREDINE

Invités :

M. Denis ROLLAND
Mme Claire CACHIA
Mme Françoise DE GUILLEBON
M. Jean-Denis DETRAIT
Mme Marie-Geneviève GERRER
Mme Evelyne GREUSARD
Mme Elsa LANG RIPERT
Mme Virginie LASJUILLIARIAS
M. Julien MARLOT
Mme Véronique PARISOT

Ordre du jour :

- 1 - Adoption du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2016
- 2 - Compte-rendu du COSP du 11 février 2016
- 3 - Point sur l'offre de formation
- 4 – Budget rectificatif n°1
- 5 – Modification statuts de l'ESPE (Art. 22)
- 6 – Modification règlement intérieur de l'ESPE (Art. 28-29-30)
- 7 - Questions diverses

2 1 - Adoption du procès-verbal de la séance du 28 Janvier 2016

Après s'être assuré du quorum, M. Jean-Paul DELAHAYE, Président du Conseil d'Ecole de l'ESPE, ouvre la séance en abordant le 1^{er} point inscrit à l'ordre du jour. M. Tanguy BAGNARD indique qu'un des noms des représentants des usagers est erroné : était présente à la séance du 28 Janvier 2016 Mme Julia VAISSIE-BISCAYE et non Mme Julia STEPANOV. M. Julien MARLOT signale, page 16, qu'il ne s'agit pas de la Délégation Numérique et Educative du Rectorat mais de la Délégation Académique au Numérique (DANE).

Après prise en compte de ces remarques, le procès-verbal de la séance du 28 Janvier 2016 est soumis au vote et approuvé à l'unanimité (vingt et une voix pour au moment du vote) des membres présents ou représentés.

2 - Compte-rendu du COSP du 11 février 2016

M. Jean-Paul DELAHAYE donne la parole à M. Max NOUBEL, Président du COSP, pour rendre compte de la dernière séance. M. Max NOUBEL indique que l'ordre du jour comportait 3 points : offre de formation – modification de la composition du CPER IMC – modifications du règlement intérieur de l'ESPE. Concernant l'offre de formation, Il s'agit d'une refonte des maquettes mais globalement les contenus d'enseignement et de formation restent sensiblement les mêmes. Il a surtout été question d'examiner le coût des maquettes élaborées par l'ESPE et par les UFR et de présenter les maquettes des 1^{er} et 2nd degrés qui passaient de 5 UE à 3 ou 4 UE. Mme Elsa LANG RIPERT y reviendra plus précisément lorsque le point 3 de l'offre de formation sera abordé en séance. Les modifications du CPER concernaient uniquement le renouvellement des

étudiants. Les modifications du règlement intérieur seront détaillées par M. Jean-Denis DETRAIT lors du point 6 de la séance.

3 - Point sur l'offre de formation

M. Jean-Paul DELAHAYE rappelle un certain nombre de points qui fixaient la feuille de route pour l'élaboration de ces nouvelles maquettes. Tout d'abord, la formation doit être adossée à la recherche. Ensuite, elle doit correspondre au référentiel des compétences professionnelles des métiers du Professeur et de l'Education qui est le cadre obligatoire de la formation. Dans ce référentiel, l'accent est résolument mis sur la pédagogie. Or, à la lecture des maquettes, ce terme n'apparaît pas très souvent. Un autre objectif signalé concerne les contenus du tronc commun qui doivent irriguer l'ensemble de la formation et l'ensemble des contenus disciplinaires. Ensuite, l'actualité de la refondation de l'école qui donne des objectifs très précis : priorité au primaire, plus de maîtres que de classes, l'éducation prioritaire, la nouvelle organisation CM1-CM2-6^{ème}, il faut évidemment que cela soit intégré dans les maquettes de formation et pas seulement sur les maquettes 1^{er} degré. Puis, l'articulation terrain-université : ce qui veut dire travailler en équipe au sein de l'ESPE et évidemment dans les services de l'éducation nationale et puis entre l'ESPE et les services de l'éducation nationale. Cela implique également d'imaginer ce que pourraient être les équipes de formation pluri-catégorielles intégrant sans doute mieux qu'aujourd'hui les formateurs de terrain. Et ces nouvelles maquettes n'ont de sens que si elles sont intégrées dans un continuum de formation L2-M1-M2 T1-T2. Enfin, même si les contenus précis des maquettes ne sont pas encore connus à ce stade, ce qui peut se comprendre, il faut avancer dans la rédaction car le conseil d'école ne peut pas se prononcer de façon très construite et argumentée sur des maquettes sans en connaître les contenus.

3

Mme Nadine WARGNIER aimerait que M. le Président du Conseil d'Ecole précise ce qu'il entend par pédagogie.

M. Jean-Paul DELAHAYE répond que pour enseigner il faut tout d'abord maîtriser les savoirs que l'on a la responsabilité de transmettre. Mais enseigner c'est aussi savoir faire passer le savoir savant en savoir enseigné, c'est toute la question didactique. Enfin, comment organiser sa classe, comment travailler dans une classe avec des élèves de niveaux différents, comment organiser une classe en groupe, comment s'assurer que tous les élèves progressent..., c'est la pédagogie.

Mme Nadine WARGNIER signale que la terminologie ne le révèle peut-être pas mais dans les items des maquettes c'est clairement dit et c'est également inscrit dans les fiches, les objectifs. Quelle forme de communication adopter pour que ce qui est travaillé soit clairement formulé dans ces maquettes ?

M. Philippe VELTEN constate que le terme pédagogie n'est pas indiqué dans les titres des maquettes 1^{er} degré et apparaît une fois pour le 2nd degré mais sans lien entre didactique et pédagogie. En terme d'affichage, il faut trouver une terminologie pour que ce terme pédagogie émerge et soit en lien avec la didactique afin d'éviter ce cloisonnement, didactique à l'ESPE et pédagogie dans les stages par exemple.

Mme Marie-Geneviève GERRER explique aux membres du Conseil d'Ecole que certaines maquettes ont pris du retard. Aussi, elle leur présente ses excuses en réaffirmant que toutes les maquettes feront bien évidemment obligatoirement le parcours COSP – CE à un moment ou à

un autre même si le chemin COSP d'abord, CE ensuite CFVU enfin ne pourra pas forcément être respecté. Elle tient à apaiser toutes les craintes et propose de valider les maquettes concernées sous réserve de validation du COSP. De même, le COSP validera sous réserve de validation par le Conseil d'Ecole afin de ne pas rater l'échéance de la CFVU de début avril.

M. Frédéric DEBEAUFORT signale que, du fait des calendriers électoraux et des contraintes réglementaires, il n'y aura plus qu'une seule CFVU le 11 mai pour entériner l'offre de formation. Néanmoins, une réunion de travail, prévue le 24 mars prochain, permettra de faire un bilan sur l'état d'avancement de façon à ne pas se retrouver à la CFVU du mois d'avril et surtout celle du 11 mai sans marge de manœuvre. Il rappelle que les fiches filières, nécessaires pour le calcul du coût et pour valider la globalité de l'offre de formation en terme de soutenabilité, pourront être affinées et retravaillées après le 11 mai. Entre le 11 mai et le 16 juin, le Conseil d'Administration puis le Conseil Académique de l'université de Bourgogne examinera l'offre de formation pour passer ensuite par les mêmes instances de la COMUE puisque c'est elle qui remonte l'offre de formation. Le ministère attend le volume horaire global de la formation et sa structuration mais de façon très macroscopique. Seules les fiches AOF (architecture de l'offre de formation), la fiche RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) et l'annexe descriptive au diplôme sont requises.

M. Jean-Paul DELAHAYE donne la parole à Mme Véronique PARISOT pour la présentation de l'offre de formation du département DIDEROT.

① Formations département DIDEROT

Mme Véronique PARISOT présente le schéma actuel des formations du département Diderot, à savoir un master 1 "Ingénierie des métiers de la culture" (IMC), mutualisé pour environ 300 H HETD avec le master "Ingénierie des Métiers de l'Education et de la Formation" (IMEF). Le département Diderot a proposé de conserver cette mutualisation, ce qui a permis de créer, sur la demande des enseignants chercheurs de Diderot, un deuxième master orienté recherche. Le master 1 IMEF mène au master 2 "Conseiller, consultant, responsable formation" (CCRF) et "Pilotage et Evaluation dans les Systèmes Educatifs" (PESE : uniquement à distance).

Pour les formations strictement Culture, le M1 va désormais s'appeler "Direction de projets et d'établissements culturels" qui débouchera sur le M2 pro "Ingénierie de l'Action Culturelle" et le nouveau M2 Recherche "Arts et cultures". Mme Véronique PARISOT indique qu'elle dirige également un master pro "Ingénierie des projets interculturels et internationaux" (IPii) porté par l'UFR droit. Lors d'un voyage au Japon en décembre 2015, elle a signé une convention extrêmement intéressante avec une université privée de Tokyo qui financerait des formations courtes dispensées en anglais ouvertes en 2017. Cela donnerait l'opportunité d'ouvrir une formation "International and intercultural project management" totalement en anglais et destinée aux étudiants internationaux. Ce serait en partie une duplication du master IPii. Ce panel semble intéressant pour les étudiants puisqu'à partir d'un M1, ils auront le choix entre quatre formations différentes.

En tant que chancelier des universités, M. le Recteur a accompagné le projet ISITE qui met en avant l'internationalisation de l'université de Bourgogne et notamment la progression d'enseignement en anglais. Passer de 3 masters à 4 pourrait être un défaut d'ambition, il faudrait passer à l'internationalisation réelle et ne pas ouvrir une voie pour ceux qui parlent bien anglais et une autre pour ceux qui le parlent moins bien.

Mme Véronique PARISOT précise que les 2 masters différenciés permettront aux ressortissants des pays francophones de suivre cet enseignement en français tout en laissant la possibilité aux anglophones de suivre cet enseignement en anglais.

M. Jean-Paul DELAHAYE demande si les référents Culture des établissements scolaires pourraient suivre tout ou partie des enseignements de la mention Direction de Projets et d'Etablissements Culturels.

Mme Dominique BOURGEON-RENAULT précise que c'est déjà le cas puisque des professeurs des écoles, des collèges, sont venus suivre des formations à Diderot dans le cadre de la formation continue.

Mme Nadine WARGNIER aimerait avoir des informations sur ce master recherche dont la motivation première de cette création serait basée sur la demande des enseignants-chercheurs du département Diderot.

Mme Dominique BOURGEON-RENAULT signale qu'il y a une confusion parce qu'il ne s'agit pas de master, comme énoncé précédemment, mais d'une mention "Direction de Projets et d'Etablissements Culturels" à l'intérieur de laquelle il y a un parcours "Arts et culture". La création de ce parcours Recherche résulte d'un besoin exprimé d'aller au-delà de la professionnalisation du master et d'offrir un parcours vraiment recherche pour des professionnels, des étudiants ou des personnes qui postuleraient pour un doctorat. Ce parcours serait co-dirigé par deux enseignants-chercheurs issus de laboratoires différents.

Mme Véronique PARISOT précise que le parcours Ingénierie de la Culture comptabilise 577 HETD mais qu'il y a une mutualisation avec le M1 Ingénierie de la Formation à hauteur de 279 HETD. Le parcours Ingénierie de l'Action Culturelle (IAE) comptabilise 525 HETD mais en retirant les mutualisations avec le parcours IPii, qui relève de Droit, le total est de 328 HETD. Le parcours Arts et Cultures, à orientation recherche, comptabilise 214 HETD. En retirant les mutualisations, qu'elles soient externes (départements histoire, histoire de l'art, sociologie) ou interne avec le parcours IAE, le total est de 72 HETD.

M. Frédéric DEBEAUFORT ajoute que cette logique de mutualisation permet de ne pas augmenter le coût de formation tout en proposant une offre suffisamment ouverte et large pour répondre aux attentes et aux besoins.

M. Jean-François GIRET félicite Mme Véronique PARISOT pour tout le travail effectué même s'il demeure encore quelques échanges, notamment pour la mutualisation avec Education-Formation. Il témoigne tout l'intérêt que les enseignants-chercheurs en Sciences de l'Education ont à participer car c'est une véritable opportunité d'avoir une option culture et une option Education-Formation. Par ailleurs, le nouveau parcours recherche enrichit les formations, même si elles sont professionnalisées. Les 2 masters CCRF et PESE fonctionnent très bien. La convention avec l'UNESCO est signée. A l'heure actuelle, la difficulté réside dans le nombre insuffisant d'enseignant-chercheurs titulaires en éducation-formation. A l'heure actuelle, il n'y a que 2 professeurs associés alors que par le passé il y avait 3 titulaires et 3 professeurs associés. Cette année, le département Diderot accueillera un maître de conférences mais c'est surtout l'ouverture du poste de professeur des politiques éducatives gelé par l'université qui importe et qui reste prioritaire.

Mme Marie-Geneviève GERRER rappelle que, lors des DOM, elle a beaucoup insisté auprès de la gouvernance sur le gel de ce poste, sans réussir à obtenir son ouverture. C'est un des postes prioritaire pour le renforcement du département Diderot.

Monsieur le Président du Conseil d'Ecole soumet au vote l'adoption de la proposition de l'offre de formation du département Diderot qui est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

M. Jean-Paul DELAHAYE donne la parole à Mme Elsa LANG RIPERT pour la présentation de l'offre de formation du département MEEF.

② Formation département MEEF

4 mois de travail intensif ont été nécessaires, de nombreuses réunions, des échanges, qui ont demandé beaucoup d'écoute, de disponibilité, qui ont permis de confronter des opinions et de travailler aussi dans le consensus. Mme Elsa LANG-RIPERT précise que ce qui va être voté aujourd'hui c'est le cadrage d'heures et le coût à faire remonter à l'université de Bourgogne pour les maquettes master MEEF. Les UFR sont en train de voter leurs UE mais l'ESPE échange régulièrement avec elles et le travail se fait en collaboration avec les responsables de maquettes UFR.

Il reste encore 1 an et demi pour faire évoluer les contenus et préciser les intervenants. Les équipes savent pertinemment le travail qu'elles ont à faire et travaillent déjà sur certaines thématiques. Cette évolution prendra appui notamment sur les bilans et l'analyse des évaluations du CIPE, les textes de cadrage du Ministère et la Réforme de l'Ecole.

Les maquettes ont déjà été présentées en séance le 28 Janvier, elles ont été validées en COSP. Mme Elsa LANG RIPERT propose de montrer les grands changements entre l'ancienne et la nouvelle offre de formation.

6

- ✓ réduction des UE : passage de 5 UE à 4 (2nd degré /CPE) ou 3 (1^{er} degré) par regroupements/fusions, ce qui permet de réduire les évaluations
- ✓ travail sur les titres des UE en lien avec les compétences du référentiel métier et communs à toutes les mentions/tous les parcours afin de rendre les maquettes plus lisibles. Certaines doivent encore être précisées. Cela dit, il va y avoir également un livret de formation qui va venir appuyer et éclairer ces maquettes.
- ✓ Allègement en heures pour le M2 suite aux souhaits exprimés par les CPER
- ✓ Baisse et/ou rééquilibrage de certains modules (+ 4h Education Morale et Civique en M1 1^{er} degré ; ajout de 2h CM école maternelle M1 1^{er} degré ; +4h de sciences en M2 1^{er} degré ; +3h/semestre didactique disciplinaire en M1 2nd degré +3h socle commun en M1 2nd degré)

M. Jean-Paul DELAHAYE signale qu'un allègement en heures pour le M2 ne peut s'entendre que s'il est intégré, en articulation avec les services académiques, dans une réflexion sur ce qui va être déporté en prépro et en T1-T2.

Mme Elsa LANG-RIPERT indique que pour le T1 il y a des choses qui peuvent être décalées ou approfondies mais que cela reste compliqué pour la prépo.

- ✓ pour le 2nd degré, l'ESPE récupère l'enseignement des langues vivantes permettant ainsi de construire un véritable protocole en essayant de valider le B2 pour les futurs enseignants. C'est une UE non compensable.
- ✓ Stage désormais obligatoire en M1 2nd degré
- ✓ Réorganisation du tronc commun en lien avec les textes de cadrage

- ✓ UE1 non compensable en M1 – M2 1^{er} et 2nd degrés/CPE et notamment, dans le 1^{er} degré, l'EC Maths – Français non compensables entre eux à l'intérieur de cette UE1 (+ Langues + EC 1&2 de l'UE1 M1 PE)

Cette réflexion autour des maquettes a permis d'abaisser les coûts et de rentrer dans le périmètre autorisé par la gouvernance :

- ✓ - 2,3% pour le 1^{er} degré (-1 % en M1 et -4.21 % en M2)
- ✓ - 2,7% pour le 2nd degré (- 0,15 % en M1 et – 4,69 % en M2)

➤ Orientation : du tronc commun à une culture commune

Mme Elsa LANG RIPERT rappelle la répartition du tronc commun dans les maquettes actuelles :

- ✓ master 1^{er} degré : 216 h, 25 % du volume horaire global
- ✓ master 2nd degré : 213 h, 27,1 % du volume horaire global (hors TICE et Langues)

Le travail en interdisciplinarité existe dans la formation transversale des maquettes :

- ✓ tous les parcours 2nd degré + CPE travaillent ensemble chaque mercredi, que ce soit sur la formation transversale ou sur la recherche
- ✓ le module "projet pluridisciplinaire" (collège/lycée/transdisciplinaire) existe depuis 3 ans. S'il ne permet pas encore de faire travailler ensemble le 1^{er} et le 2nd degrés, il permet de faire travailler des enseignants de collège et de lycée de façon transdisciplinaire.
- 7 ✓ le DU MEEFA se valide suite à la réalisation d'un projet interdisciplinaire avec des partenaires si possible
- ✓ les contenus de formation sont communs et harmonisés entre le 1^{er} et le 2nd degré
- ✓ les partenaires de l'école sont intégrés dans les formations : CANOPE, MGEN, MAIF, ASL, IREPS, fédérations des parents d'élèves...

Le tronc commun ainsi que les enseignements disciplinaires ne sont pas seulement effectués par des formateurs ESPE mais par des équipes pluri-catégorielles : des formateurs ESPE (PRCE - PREC - PRAG - MCF - PU) et des acteurs extérieurs (AFA - PEMF/CPC - FA – DEA- Personnels de Direction - CPE - COP- Partenaires de l'école). La part des professionnels de terrain est prégnante dans les maquettes, que ce soit dans le disciplinaire ou dans le tronc commun. Dans la maquette 2nd degré, presque 30 % sont effectués par des personnels extérieurs (autorité, climat de classe, gestion des élèves perturbateurs et décrocheurs - Suivi éducatif ; orientation ; relation école – Famille - Méthodologie et séminaires de recherche en éducation) et 40 % pour Communication, voix, corps, langage - analyse réflexive de la pratique. Et dans le disciplinaire, pour SVT et Lettres c'est presque 50 %.

➤ Les orientations - sont/seront envisagés :

- ✓ continuer la réflexion sur la progressivité prépro mais surtout M1 M2 T1, que ce soit dans les contenus disciplinaires (intégration des nouveaux programmes) ou dans le transdisciplinaire ainsi que l'articulation entre les 2.
- ✓ mettre en place des temps communs de formation entre 1^{er} et 2nd degrés/CPE qui permettront le développement d'une culture commune. Les modules "relations école-famille" et "travailler en interdisciplinarité" sont des entrées possibles avec le projet comme

instrument de travail collaboratif entre les professeurs des écoles et les professeurs de lycées et de collèges notamment au sein du Cycle 3.

- ✓ penser le module "travailler en interdisciplinarité" comme une formation pour développer les pédagogies coopératives. Le projet est au cœur des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires et de l'accompagnement personnalisé. Il y a un gros travail sur ce module pour pouvoir l'inclure dans la maquette dès l'année prochaine.

M. Jean-Paul DELAHAYE ajoute que l'interdisciplinarité est une méthode pédagogique au service des enseignements disciplinaires. Ainsi, les enseignements pratiques interdisciplinaires mis en place au collège à la rentrée 2016 ne sont pas de nouveaux contenus mais sont une approche pédagogique nouvelle, au service des contenus disciplinaires.

- ✓ développer la co-animation : avec par exemple les PEMF pour les maternelles. Pour le module "travailler en interdisciplinarité", les formateurs académiques qui ont participé à la formation des enseignants sur la réforme du collège pourraient co-intervenir. Bien évidemment, cela engendre un coût que l'université ne peut pas forcément accorder à l'ESPE.
- ✓ envisager encore plus l'école et l'établissement comme un lieu de formation. Il faut resserrer les liens avec les chefs d'établissement et les directeurs d'école pour voir comment mieux articuler la formation initiale et développer les compétences.
- ✓ construire une UE optionnelle "action citoyenne". Mme Marie-Geneviève GERRER aimerait que cette UE ne soit pas réservée aux masters MEEF 1^{er} et 2nd degrés mais qu'elle soit commune à toute l'ESPE, notamment à la licence EFEC. Elle sera intégrée l'année prochaine dans le DU MEEFA, ce qui permettra de la tester et de procéder aux ajustements pour la rentrée 2017. L'idée serait également de la rendre obligatoire pour les parcours adaptés de l'enseignement professionnel.
- ✓ développer la place du numérique (DANE, CANOPE)
- ✓ renforcer la collaboration avec les partenaires : CAPE, DRAC...

➤ T1 : Poursuivre et approfondir

Afin de continuer la progressivité de la formation du M2 vers le T1, il est prévu, en relation avec les équipes du rectorat, des journées pour la rentrée prochaine :

- ✓ T1 2nd degré : 1^{ère} journée "donner du sens aux apprentissages" et "analyse de pratiques" avec le matin des temps communs à tous les enseignants T1 articulés avec la recherche et l'après-midi de façon disciplinaire ou interdisciplinaire. Ces journées seront co-animées formateurs académiques/formateurs ESPE. 2^{ème} journée : "les sciences cognitives au service des apprentissages" et "la pédagogie différenciée pour gérer l'hétérogénéité". Mme Lucie CORBIN interviendra le matin sur les sciences cognitives au service des apprentissages. L'après-midi, réflexion sur comment irriguer les sciences cognitives par discipline pour développer les actions pédagogiques différenciées.
- ✓ T1 1^{er} degré: 1 seule journée car il est plus difficile de remplacer les collègues du 1^{er} degré. La demande porte surtout sur l'adaptation à l'emploi (classes multi-niveaux, classes en milieu rural, classes fractionnées...).
- ✓ Cycle 3 : une réunion est prévue la semaine prochaine pour déterminer quelle formation continue peut être co-construite ESPE/Rectorat spécifiquement sur le cycle 3 pour la rentrée prochaine.

Mme Marie-Geneviève GERRER attire l'attention sur le nombre conséquent d'heures à financer (17 parcours, 2 co-animateurs) et précise que la gouvernance, alertée depuis 1 an et demi, n'a jamais apporté de réponse précise.

Mme Lucie CORBIN signale une petite erreur dans le tronc commun du M2 2nd degré et CPE : dans l'UE3 "contexte d'exercice du métier" – EC1 : diversités et inclusions 2 : lire 18 H au lieu de 21 H.

Mme Elsa LANG RIPERT espère que cette présentation a permis de répondre à un certain nombre d'interrogations et d'attentes.

M. Jean-Paul DELAHAYE remercie toute l'équipe de l'ESPE pour ce travail. Il y a certes encore beaucoup de choses à approfondir mais la base est très intéressante, porteuse d'espoirs pour l'évolution de la formation, levier pour aller encore plus loin dans la formation.

Mme Nathalie CHARVY rappelle le contexte qui a présidé au travail sur les maquettes. Lors du CA d'octobre dernier, il a été demandé de baisser le nombre d'heures des maquettes de 5 %. Finalement, la baisse est à la marge pour les M1 et il y a une différence de 17 H pour les M2. Certes, ce n'est pas beaucoup mais, en tant que représentante du personnel, son devoir est de rappeler un certain nombre de principes. Le 1^{er} principe c'est la nécessaire sanctuarisation des heures de formation des futurs enseignants. Elle rappelle aussi l'insuffisance des heures dévolues à la didactique en M2 et à fortiori, à la pédagogie. A titre d'exemple en M2 – Semestre 3 : 18 H d'enseignement pour la didactique du français : l'apprentissage de la lecture, la langue orale, la production d'écrit... Comment avoir alors suffisamment d'heures pour la pédagogie ? Il faut à chaque fois le redire. Insuffisance d'heures qu'il faut corrélérer à un stage à mi-temps qui représente une charge de travail considérable pour les étudiants qui disent peut être qu'ils ont trop d'heures à l'ESPE. Les choses peuvent être vues autrement et dire qu'ils ont trop d'heures en stage. Une fois ces principes réaffirmés, Mme Nathalie CHARVY tient à saluer la recherche de consensus qui a présidé à ce travail : les personnels ont été sollicités, ils ont été écoutés et ont été aussi amenés à réfléchir à l'évaluation et à la recomposition des UE, malheureusement, selon une injonction, qu'elle aurait préférée différente.

9

M. le Recteur voudrait simplement dire que la présentation de Mme Elsa LANG-RIPERT est tout à fait remarquable et si à la lecture des documents il pouvait y avoir encore quelques questions sur des intitulés peu modifiés, pas assez de garanties d'évolution pour le tronc commun, finalement, il a eu raison de faire confiance au travail mutuel. Tout rentre exactement dans l'esprit de ce qu'ensemble on a envie de développer, de construire. Tout doit s'inscrire un peu plus profondément dans le marbre au fur et à mesure de l'avancée.

Mme Elsa LANG-RIPERT a toute confiance dans ses collègues du département MEEF qui veulent la meilleure formation pour les étudiants et les futurs enseignants. Ils ont toujours travaillé dans ce sens et continuent à le faire.

Mme Nadine WARGNIER signale qu'il faut quand même entendre la question du temps. Il est difficile de demander plus sans en avoir les moyens. Des usages sont décalés mais ils ne peuvent pas se bouleverser parce que les professionnels de terrain n'en ont pas le temps. La formation première est là pour justement engager dans ces nouvelles directions mais il faut du temps pour les comprendre, les saisir, se les approprier et là comme le temps manque c'est la facilité qui l'emporte. Un meilleur oui mais pas dans ces conditions.

M. Jean-Paul DELAHAYE demande comment la partie recherche va être intégrée dans les nouvelles maquettes.

Mme Nathalie CHARVY précise que l'ESPE prend garde depuis l'année dernière à redire l'exigence par rapport à la recherche, pour alimenter la partie théorique du mémoire. Par ailleurs, des séminaires de recherche sont mis en œuvre. L'ESPE veille vraiment dans chaque évaluation à bien articuler la recherche et la pratique, par exemple en demandant de façon récurrente aux étudiants quelle conséquence le travail de recherche, en lien avec la recherche documentaire en bibliothèque universitaire, a eu sur leurs pratiques d'enseignant. Par rapport au mémoire, il doit à la fois être un mémoire d'une grande exigence en terme de recherche, en terme de travail sur les textes théoriques et en même temps il doit rester un mémoire qui vient analyser la pratique de l'enseignant. C'est à ce titre que le mémoire est le plus à même de faire progresser le stagiaire. Même si ce n'est pas facile, c'est le choix qui a été fait par l'ESPE de Bourgogne il semble être dans l'articulation vraiment entre la recherche et la pratique.

M. Jean-Paul DELAHAYE ajoute que l'idéal serait de passer d'un bénéfice individuel grâce à ce mémoire à un bénéfice un peu plus collectif, en mutualisant les mémoires pour faire progresser l'ensemble du système éducatif bourguignon.

Mme Elsa LANG RIPERT rapporte l'exemple d'un chef d'établissement de Côte d'Or qui, en fin d'année scolaire, regroupe les stagiaires 2nd degré à qui elle demande d'expliquer oralement devant les enseignants ce qu'ils ont fait. Au niveau des ESPE il y a aussi une volonté de valoriser les mémoires de master MEEF par deux actions : en publiant des mémoires sur EDUSCOL et une autre opération nationale intitulée "mon mémoire en 180 secondes". Après une sélection académique, chaque ESPE fera remonter un ou deux mémoires. Ce qui est intéressant c'est que cette sélection pourrait être un prétexte à regrouper les équipes (PEMF, FA, directeurs d'école, chercheurs...).

10

Mme Nadine WARGNIER précise qu'il y a quelques années la publication à l'interne, voire à l'externe, de certains mémoires choisis était pratiquée. Bien sûr, c'est important de communiquer. Ce qui peut être observé finalement c'est que, même si le terrain d'observation et d'analyse s'est élargi, l'urgence de pouvoir le questionner est rappelé. Mais force est de constater que les sujets, à l'échelle du M1 ou du M2, sont quand même assez proches. Cela correspond au démarrage dans le métier, ce sont des repères professionnels qui se construisent et il n'est pas certain que cela apporte énormément de renouveau pour penser l'acte d'enseignement, au moins en ce qui concerne le 1^{er} degré où il y a énormément de choses à intégrer. Pour le 2nd degré c'est peut être différent parce que les personnes travaillent leur spécialité depuis longtemps et la question de la transmission peut s'aborder sur une durée plus longue. La réflexion porte trop sur la similitude, le rapprochement 1^{er} et 2nd degrés mais il faut se rendre à l'évidence que pour le 1^{er} degré, 3 ans ne suffisent pas pour acquérir la totalité de la polyvalence qu'ils vont devoir assumer. Donc, cette polyvalence, ne serait-ce qu'en terme de savoir, se travaille finalement au M1 et la question de la didactique et de la pédagogie, elle, ne peut se réaliser que sur un temps extrêmement long. D'où la question difficile de l'interdisciplinarité : comment imaginer quelque chose qui relève de l'interdisciplinarité sans avoir posé ce qui est la spécificité des diverses disciplines ?

Mme Nathalie CHARVY partage cette opinion. Elle voulait juste ajouter que l'ESPE a choisi que le cahier des charges pour le mémoire soit commun au 1^{er} et 2nd degrés. Finalement la démarche est la même et les enseignants sont satisfaits des regards croisés 1^{er} et 2nd degrés par rapport à une démarche similaire sur les objets similaires également pédagogiques et didactiques.

M. Le Président du Conseil d'Ecole demande aux membres de se prononcer sur la proposition concernant les maquettes dans un esprit qui a été clairement rappelé par Mme Elsa LANG RIPERT.

- 2 (deux) voix contre
- 19 (dix-neuf) voix pour

La proposition des maquettes du département MEEF est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés. M. Jean-Paul DELAHAYE remercie les membres du Conseil d'Ecole pour cette confiance tout en comprenant bien les raisons pour lesquelles les deux voix se sont opposées.

③ Licence EFEC

Mme Marie-Geneviève GERRER précise qu'il est question ici de la L2 EFEC - rentrée 2016. Il ne serait bien entendu pas cohérent de soumettre à validation la L1-L3 tant que la L2 ne l'est pas. Pour la 1^{ère} fois, les collègues des différents départements de l'ESPE ont collaboré sur un projet commun. Le travail fourni est considérable et a permis un dialogue de qualité. L'ESPE a été confrontée à une difficulté de taille. En effet, la L3 offre 3 options (culture animation – sciences de l'éducation – enseignement) correspondant aux 3 axes. Or environ 80 % des étudiants inscrits avaient comme objectif d'être professeur des écoles ou CPE. Certains ont donc été forcés à prendre une option qu'ils n'avaient pas choisie. Pour remédier à ce problème, en L2, le système de mineures - A et B - dans l'UE5, a été adopté. Dans chaque mineure, les étudiants auront obligatoirement les EC "Education-Formation" "Culture-Animation" "Enseignement" afin de bénéficier d'un large panel. Comme il faut répartir les 90 étudiants entre deux mineures, s'il y a déséquilibre, les étudiants qui n'auront pas pu obtenir la mineure de leur choix au premier semestre seront prioritaires au semestre suivant. A la rentrée prochaine, en fonction des effectifs, ce sera ou un TD (30 – 35) ou un CM, soit un mixe des deux.

L'option Langue en UE4 a été ajoutée dans la perspective du cursus intégré avec Mayence et de l'éventuelle introduction de l'allemand en primaire.

La dernière étape de cette licence consiste à trouver l'équilibre entre la L1-L2-L3, à travailler sur l'évolution et la cohérence pédagogique. Les fiches AOF et RNCP et l'annexe descriptive sont prêtes.

Mme Nadine WARGNIER constate qu'il y a tout de même une demande particulière vers le professorat des écoles. Les étudiants ont conscience de leur futur métier et s'orientent vers la licence EFEC pour s'y former très tôt. Les enseignants ont voulu concilier les 3 voies parce que l'ESPE le demandait. Ils ne voulaient pas faire de parcours tubulaire.

M. Jean-François GIRET rappelle que les 80 % d'étudiants inscrits en L1 ne seront pas tous lauréats du concours de professeur des écoles. Ils vont faire des stages, découvrir d'autres milieux, se réorienter. La licence EFEC est une licence universitaire qui a vocation également à favoriser les transitions entre les formations. C'est une des seules licences en France de ce type où il y a vraiment coopération entre le département MEEF et les autres départements de l'ESPE. Il faut donc éviter de faire quelque chose de tubulaire.

Mme Nadine WARGNIER ajoute qu'il y a sans doute un véritable travail de communication, d'explications, de présentation des différentes voies à faire. Le défaut de l'ESPE c'est que, pour les formations de Denis Diderot par exemple, il a été rappelé qu'elles concernent de petites cohortes, avec un recrutement au national ou à l'international. Il y a peut être aussi des choses à faire évoluer à cet endroit-là. Mme Nadine WARGNIER remarque également que, par rapport à la mineure "pratiques artistiques", la relation avec des partenaires extérieurs, artistiques, avec des institutions culturelles n'a pas été évoquée. C'est une décision politique même si la difficulté budgétaire est connue. Le parcours d'éducation artistique et culturelle est un des points d'interdisciplinarité qui mène au partenariat, et pour le moment il est impossible de le faire à l'échelle du Master 1 ou 2 MEEF. Comment faire vivre d'abord l'expérience, et pas forcément l'analyse, de cette relation à l'artistique tant dans la production que dans la réception ? Cette expérience là, cette construction de certains savoirs peut se faire ici en milieu clos mais la rencontre à l'autre est fondamentale pour pouvoir sentir et structurer d'une manière fine ce qui va être proposé aux élèves ensuite. Il ne faut pas faire abstraction de cette expérience, elle peut avoir un coût mais il est possible de le limiter. L'ESPE doit avoir une position claire sur la question des moyens envisagés pour tenir cette orientation pour qu'ensuite les équipes puissent y réfléchir.

Mme Véronique PARISOT ne comprend pas en quoi l'ouverture du parcours artistique et culturel avec des structures extérieures génèrerait un coût.

Mme Nadine WARGNIER précise que le coût est moindre lorsqu'il s'agit de travailler en partenariat avec les institutions culturelles. Ceci dit, certains spectacles ne sont pas nécessairement gratuits. Mais l'intervention d'artistes nécessite également une rémunération et ce coût n'est pas le même qu'une heure TD. De plus, il faut raisonner en co-animation parce qu'il y a l'intervention de l'extérieur et le travail du collègue en charge de la classe. C'est cette articulation qui reste à travailler et qui pose problème dans l'action.

12

M. le Recteur propose 3 éléments ponctuels de réponse. D'abord, à la Direction Régionale des Affaires Culturelles Bourgogne Franche-Comté, il y a des conseillers pour l'action culturelle et l'éducation artistique qui peuvent intervenir à l'ESPE. La DRAC a pour mission aussi d'institutionnaliser les professionnels de la culture. Il existe également des appels à projets dans lesquels il est possible d'inclure l'ESPE dans ce périmètre. La DRAC pourra financer une dizaine d'heures d'intervenants culturels, que ce soit plasticiens, musiciens, conteurs...

Ensuite, l'académie compte 80 enseignants missionnés dans les institutions culturelles scientifiques ou artistiques. Ils ont vocation à travailler avec l'ESPE aussi. Il faut les solliciter pour avoir un échange de pratiques. Ils sont prêts à être mobilisés et à venir discuter avec les élèves de leur travail, de leur transmission et cela gratuitement.

Et puis, il y a des marges de progression. Par exemple, la mise en scène de "La Devise" par le Théâtre Dijon Bourgogne, financée en partie par la DRAC a permis à 8 000 élèves d'assister gratuitement aux représentations. L'éducation artistique et culturelle est un grand modèle où l'on peut montrer aux futurs enseignants que l'interdisciplinarité a du sens et que l'on peut donner de la valeur à tout ce que l'on fait par l'éducation artistique et culturelle.

M. Jean-Paul DELAHAYE ajoute que c'est un formidable levier de lutte contre les inégalités.

M. Max NOUBEL indique que la licence EFEC a fait l'objet, en COSP, d'une discussion ouverte et constructive. L'ESPE était fort embarrassée par rapport aux demandes très fortes pour ce que l'on pourrait appeler une préprofessionnalisation. En revanche, il est très important de

maintenir cette identité artistique et culturelle. Tout en comprenant la nécessité d'une interdisciplinarité, ces jeunes étudiants ont besoin de fondamentaux en musique, en art plastique et il faut absolument répondre à cette formation de base. Il y a une très grande hétérogénéité et les mineures permettent de maintenir ce socle culturel. Pour les sites délocalisés c'est un peu différent, mais Dijon offre un éventail culturel tout à fait remarquable. Plutôt que d'aller demander des financements pour rémunérer des artistes, il faut essayer de prendre les ressources là où elles sont. En tant que chargé de mission culture, M. Max NOUBEL va rencontrer la DRAC dans quelques jours. Il s'est également rendu au TDB où il a pris connaissance de ce qui se faisait et il est évident que l'ESPE va essayer de développer ces actions. Le travail qu'il lui reste à faire, en collaboration avec ses collègues, c'est essayer de développer des réseaux institutionnels (Atheneum, Pôle d'Enseignement Supérieur Musique Bourgogne, département musicologie....). Le travail est déjà largement avancé.

M. le Recteur ajoute que même si les inégalités territoriales existent, il y a aussi des atouts culturels à proximité que les futurs enseignants devront apprendre à valoriser et il y a objectivement matière de ressources culturelles en Bourgogne et pas uniquement à Dijon.

Mme Chloé CACHON indique que tout ce qui a été dit sur les interventions culturelles est intéressant, notamment la proportion d'étudiants qui se destinent à l'enseignement. A l'heure actuelle, le côté culturel de la licence EFEC ne ressort qu'à travers une matière "éducation artistique". L'option culture en L3 incitera peut être les étudiants à s'orienter dans cette direction qui est quand même liée à l'enseignement. Il y a énormément de choses en Bourgogne qui pourraient apporter des connaissances culturelles intéressantes autant pour les futurs enseignants que pour ceux qui se dirigeraient vers les parcours éducation-formation ou culture.

13

La mineure qui va être mise en place en L2 répond à l'attente des étudiants de L1 et la découverte de nouvelles matières permettra peut-être à certains de s'orienter vers une autre direction que celle à laquelle ils se destinaient. En ce qui concerne le problème d'effectifs pour les TD, l'idéal serait de diviser encore par 2 les mineures en TD. C'est important pour faire participer l'étudiant car il est plus face à une compréhension individuelle que collective.

Le dernier point concerne les étudiants qui arriveront en L2 sans avoir suivi la L1 EFEC. Comment leur retard va-t-il être comblé, l'enseignement va-t-il être redondant, est-ce qu'un système d'équivalence va être mis en place ?

Mme Marie-Geneviève GERRER répond que pour la répartition TD elle a déjà apporté des éléments de réponse. L'ESPE n'a aucune maîtrise des effectifs mais il est évident qu'il n'y aura pas de TD à 45. C'est une licence d'à peu près 1 200 H donc les heures TD passeraient de 922 à 970, l'augmentation du coût sera restreinte, raisonnable et raisonnée. Concernant le dernier point, il est impensable de rabâcher en 2^{ème} année ce qui aura été travaillé en 1^{ère} année. Une réorientation oblige forcément l'étudiant à s'adapter et à se mettre à niveau. Il aura un travail important à faire au départ mais il devra assumer son choix. Les livrets de cours intégreront éventuellement une bibliographie pour que l'étudiant dispose de références. Et bien évidemment, si l'étudiant est en difficulté, l'ESPE verra comment faire pour l'accompagner.

M. Jean-Paul DELAHAYE soumet au vote la validation de la L2 EFEC d'Ecole qui est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Mme Marie-Geneviève GERRER remercie tous ceux qui se sont impliqués dans cette licence EFEC, c'est-à-dire quasiment tous les enseignants de l'ESPE, par la qualité du dialogue et par la qualité aussi des responsabilités prises : un responsable d'année MEEF pour la 1^{ère} année,

Diderot pour la 2^{ème}, Sciences de l'éducation pour la 3^{ème} ce qui respecte exactement l'objectif identitaire dans un travail de consensus très fructueux.

Cependant, Mme Marie-Geneviève GERRER tient à attirer l'attention de M. Frédéric DEBEAUFORT sur la situation préoccupante du secrétaire en charge de la L1- L3. Il est au bord de l'explosion et avec l'ajout de la L2, et l'année prochaine de la 4^{ème} mention, il est inconcevable de ne pas avoir le soutien d'un contractuel pour le mois de mai-juin-juillet. Le secrétaire actuel est en grande difficulté alors que c'est un homme extrêmement compétent que l'ESPE ne voudrait perdre en aucun cas.

M. Olivier BOULIN demande quand les maquettes du 2nd degré seront votées en Conseil d'Ecole.

Mme Marie-Geneviève GERRER indique que l'objectif était effectivement de les voter en même temps mais les UFR sont seulement en train de les valider. De toute façon, elles pourront être votées en CFVU sous réserve de validation au Conseil d'Ecole.

④ 4^{ème} mention master PIF

M. Denis LOIZON présente le master "Accompagnement et Analyse de Pratiques Professionnelles (2A2P) qui fait partie de la nouvelle offre de formation. La conception du master est basée sur les principes de faisabilité par rapport au métier de formateur et de pertinence des contenus en s'appuyant sur :

- ✓ Le référentiel du formateur (juillet, 2015)
- ✓ Les classes de situations professionnelles (les tâches que sont amenés à réaliser les formateurs à l'ESPE ou dans d'autres missions)
- ✓ Les projets des autres ESPE : Versailles propose 17 parcours dans cette mention PIF dont un master qui se rapproche fortement de celui proposé ici.

14

La concertation avec un certain nombre de collègues, notamment les formateurs académiques, ont permis de préciser le contexte et l'organisation. Ce master s'adresse :

- ✓ aux enseignants des 1^{er} et 2nd degrés, aux enseignants qui auront déjà obtenu une qualification ou qui aimeraient l'obtenir (FA et PEMF)
- ✓ à tous ceux qui veulent devenir formateurs (tuteur établissement M1 ou M2)
- ✓ au niveau de l'ESPE : interventions ponctuelles dans le cadre des formations disciplinaires ou transversales, ou spécifiques soit de manière disciplinaire soit dans les groupes de références (un formateur pour 4 étudiants en M2). Avec également une fonction de formateur académique (2nd degré) ou de maître formateur (1^{er} degré) amenés à intervenir de manière beaucoup plus importante dans la formation initiale.

Le contenu principal relève de :

- ✓ l'accompagnement, qu'il soit individualisé ou collectif
- ✓ l'analyse de pratiques (générale et didactique)
- ✓ l'analyse du travail et de l'activité : champs qui se développent notamment en psychologie du travail, en ergonomie et en didactique professionnelle
- ✓ les actions de conseil (visites aux étudiants ou aux collègues)
- ✓ l'ingénierie de formation en formations
- ✓ le développement professionnel

- ✓ la recherche dans le domaine de l'enseignement, de l'éducation et de la formation des adultes

L'organisation du M2 est la suivante :

- ✓ 300 h réparties sur deux années de M2
 - 2 semaines : 2 x 40h = 80h (pendant les vacances scolaires Toussaint et février)
 - 10 samedis de 7h répartis sur l'année = 70h

La structure des contenus est un peu particulière puisque ce master MEEF propose une formation professionnalisante qui s'organise autour de 2 axes, à la fois le développement de compétences et l'acquisition de connaissances mais aussi l'acquisition de postures spécifiques dans la formation. Et bien sûr, une initiation à la recherche, en lien avec les classes de situations professionnelles que l'on retrouve dans les unités de formation :

- ✓ accompagnement
- ✓ analyse de pratique
- ✓ recherche en éducation et formation
- ✓ culture professionnelle en matière de formation d'adultes et d'éducation
- ✓ mémoire : production du mémoire professionnel au terme de la 1^{ère} année et le mémoire de recherche en fin de 2^{ème} année

Ce master 2A2P, piloté par un groupe de 4 personnes (responsables formation continue, recherche, formation de formateurs) est limité à 20 places pour proposer un accompagnement pertinent. Les préinscriptions auront lieu en mai-juin pour une rentrée universitaire le samedi 24 Septembre. La soutenance des mémoires aura lieu fin août/début septembre.

15

Cette formation pourra être mise en lien avec les Certificats d'Université ce qui donnera l'opportunité d'obtenir le master en validant des UE sur plusieurs années. L'équipe de pilotage souhaite proposer des modalités d'évaluation différentes, renouvelées, innovantes, notamment par rapport à l'évaluation des différentes UE, dans le cadre du mémoire professionnel par exemple ou bien avec l'utilisation de portfolio numérique. Egalement, l'innovation des démarches d'enseignement et de formation avec l'utilisation des nouvelles technologies. Enfin, innovation dans la relation entre formateur/formé parce que ce master est au cœur de l'accompagnement. Il s'agit de faire vivre aux collègues, dans une relation à la fois de confiance et d'empathie, ce qu'ils doivent faire vivre à leurs étudiants et par voie de répercussion ce que les enseignants doivent faire vivre à leurs élèves. Cette démarche s'inscrit complètement dans la loi de la refondation de l'école.

Mme Dominique BOURGEON RENAULT signale que, pour plus de clarté, dans le point 6 - Accès au M2 de la maquette : "l'admission au master est possible par le biais de la validation d'acquis. Il faudrait ajouter entre parenthèses VAP 85 et VAE et mettre à la fin de la phrase "ou équivalence de diplôme" et mettre VES.

Mme Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL demande à M. Denis LOIZON s'il a interrogé le CIPE par rapport à une participation possible dans ce master car il y a des thématiques de travail au sein du CIPE qui pourrait permettre une collaboration.

M. Denis LOIZON rappelle que le CIPE a plus vocation à s'intéresser à la formation pédagogique universitaire alors que le master tel qu'il est présenté intéresse davantage les personnes du primaire et du secondaire mais compte tenu des thématiques qui y sont abordées l'une et l'autre vont très bien ensemble, il n'y a pas de ségrégation entre les niveaux au contraire.

M. Eric PREDINE désire intervenir à propos de la 4^{ème} mention et notamment sur la validation d'une carte de formation commune ESPE Franche-Comté/ESPE Bourgogne. Seule, l'ESPE de Franche-Comté ne peut pas l'ouvrir et il semblait que le pari engagé était de déposer conjointement cette 4^{ème} mention. L'ESPE Franche-Comté a monté un parcours adossé sur une mention 1^{er} et 2nd degrés/CPE, pour travailler sur ces mêmes aspects avec des enseignants de terrain, des tuteurs 1^{er} et 2nd degrés, des formateurs académiques, des PEMF qui ont massivement souhaité obtenir un master MEEF. Il s'agit de les former par la recherche à la recherche. Cela a été possible à Besançon grâce à un panel pluridisciplinaire qui permettait d'accueillir une pluralité de thématiques. Il serait fort possible que des collègues de l'académie de Bourgogne soient intéressés par un parcours plutôt orienté recherche et que des collègues de l'académie de Besançon soient attirés par cet aspect accompagnement analyse de pratiques qui n'existe pas dans le parcours de Besançon. Dans cette 4^{ème} mention, l'ESPE Besançon avait imaginé un parcours "médiation culturelle, scientifique et technique" mais Diderot a déjà quelque chose d'approchant. Il avait été également envisagé de faire un parcours sur cette 4^{ème} mention conjointe sur les projets éducatifs territoriaux en travaillant notamment avec toutes les associations partenaires de l'école, avec les DRAC...pour ce qui était de l'ordre des rythmes scolaires. Et puis il avait été évoqué aussi de demander cette 4^{ème} mention avec un parcours sur les publics spécifiques qui peuvent toucher l'ASH pour la formation continue mais également d'autres publics. Cette 4^{ème} mention pourrait aussi être un débouché potentiel parce que tous les étudiants de masters MEEF ne seront pas enseignants.

La question est de savoir si un projet de co-construction d'une 4^{ème} mention avec l'ESPE Bourgogne est envisageable ou pas.

16

M. Frédéric DEBEAUFORT suggère de définir rapidement si les deux ESPE souhaitent la co-accréditation de cette mention ou non. S'il s'agit simplement d'un partenariat étroit, chaque ESPE et chaque établissement est libre de son contenu et de ses modalités. S'il s'agit d'une co-accréditation les deux établissements délivreront le diplôme mais il n'y aura qu'un seul porteur et déposant. Il faudra faire une fiche AOF commune entre les deux établissements en montrant qu'il y a un socle de compétences communes et des objectifs communs entre les différents parcours, quitte à ce qu'il y ait des compétences niveau basique sur certains aspects à Besançon et expert à Dijon et inversement. La plus-value est à la fois un affichage politique, mais aussi une mutualisation de moyens. Le ministère accrédite la mention en étudiant la cohérence du projet en terme de compétences par rapport à ce qui va être enseigné. La co-accréditation permet aussi de garantir le maintien de mentions à petits effectifs. Dans cette logique de co-accréditation il est hors de question de déplacer les étudiants, ce qui implique un changement de pratiques, d'enseignements peut être à distance. Le danger c'est que si deux établissements de la COMUE demandent cette mention et que de chaque côté l'effectif soit réduit, le ministère va exiger qu'il n'y ait qu'un seul porteur. Sachant qu'il s'agit de l'offre de formation master et que les ESPE ont un statut particulier, il vaudrait mieux vérifier avec M. Grégory WEGMANN.

M. Jean-Paul DELAHAYE rappelle qu'il y a quelques mois une réunion s'est tenue avec le Directeur de l'ESPE Besançon, les présidents des Conseils d'Ecole de l'ESPE Franche-Comté et de Bourgogne. Ce sujet avait été évoqué et l'ESPE Bourgogne avait dit son très grand intérêt à ces formes de mutualisation.

Mme Marie-Geneviève GERRER indique qu'effectivement c'est un projet vers lequel l'ESPE Bourgogne avait tendu. Maintenant il lui semble que ce peut être un peu précipité de le faire en

même temps que les ouvertures de parcours. Il serait peut-être plus pertinent que cette co-accréditation soit un objectif à moyen terme.

M. le Recteur est particulièrement sensible à cette proposition de l'ESPE Franche-Comté et pense que l'intérêt mutuel est d'essayer de construire une mention commune entre les deux ESPE. La meilleure réponse pour garder les ESPE c'est de travailler ensemble et de l'afficher. En plus, le CAFIPEMF c'est-à-dire la formation des maîtres formateurs est en train d'être formaté. Il faudrait que tout ça soit conjugué pour gagner du temps, de l'énergie. M. Frédéric DEBEAUFORT sera également sensible à quelques moyens financiers supplémentaires que permettrait la mutualisation. Il y a un signe politique vrai, fort à ce que les deux ESPE travaillent ensemble sur des constructions nouvelles, tout en précisant que chacune à sa spécificité. Cette 4^{ème} mention qui pourrait être co-construite serait un très beau signal, signal qui vient d'être conforté avec l'ISITE qui est vraiment une dynamique très forte. Si l'ESPE s'inscrivait dans ce sillage-là, cela permettrait peut-être aussi un jour, de réclamer à l'ISITE quelques moyens parce qu'il y a une dynamique commune.

M. Eric PREDINE se dit fervent défenseur de cette position. Sur un parcours médiation culturelle, scientifique et technique il serait possible de mutualiser avec Diderot par exemple. Il est aussi possible d'imaginer des choses innovantes en terme d'ingénierie de formation. Il souhaite demander la co-accréditation mais pour cela il faut être deux.

Mme Nadine WARGNIER se pose la question de la médiation car elle n'a pas senti la relation au public, les mécanismes de transmission. Les orientations de Dijon seraient plus gouvernement, structuration et peut-être que celles de Besançon relèveraient de la transmission, la question de l'accueil, des supports...

17

Mme Dominique BOURGEON RENAULT précise que ce qui fait son originalité c'est justement parce qu'il n'y a pas que de la gestion. La mention "direction de projets ou établissement culturel" porte également sur la médiation, l'accueil des publics, les supports, la communication. Mais ce n'est pas ce qui fait le cœur de la formation parce que la mention va s'orienter plus gouvernance d'établissement culturel.

M. Jean-Paul DELAHAYE remarque que ce tour de table prouve que l'objectif de co-accréditation est partagé et en Franche-Comté et en Bourgogne.

Comme cette mention professionnalisante correspond à une forte demande des professeurs de terrain, Mme Claude VALTAT souhaite savoir s'il est prévu que des formateurs de terrain interviennent.

M. Denis LOIZON répond qu'il faut l'entendre au sens développement des compétences, ça ne veut pas dire que ce sera forcément des gens de terrain qui formeront. L'essentiel de la formation sera assurée par des universitaires qui travaillent sur ce dispositif de formation soit en tant que formateur soit en tant que chercheur.

M. Jean-Paul DELAHAYE demande quel serait l'obstacle à l'intervention de formateurs de terrain et pourquoi cette mention serait la seule à ne pas les intégrer dans les équipes. Etant entendu bien sûr que c'est l'ESPE qui reconnaît que les compétences d'une personne sont telles qu'elle peut être intégrée à l'équipe.

M. Denis LOIZON indique que l'obstacle principal provient de la difficulté à pouvoir convoquer des références théoriques de très haut niveau et le recul à avoir sur une pratique en l'étayant

avec des références théoriques. Il y a également cette dimension d'ouverture à l'international pour rentrer dans les comparaisons avec les autres systèmes tant sur les modalités que sur les effets de recherche. Le terrain remontera d'une manière ou d'une autre parce que les collègues seront amenés, dans le cadre de leur stage, à rendre compte de leur expérience. En matière d'accompagnement ou d'analyse de pratiques, la dimension subjective est partie prenante. Les savoirs théoriques sont importants mais les savoirs d'expérience construits par les chercheurs ou les formateurs sont également primordiaux.

M. le Recteur signale qu'il y a un risque d'être hors sol sur cette formation. Lorsqu'il est question des évaluations des élèves ou des classes sans notes, pourquoi se priver du retour d'expériences de ce qui est déjà fait dans l'académie. Et puis, il y a des enseignants qui sur le terrain continuent à se former et l'expertise de haut niveau se nourrit justement de la source, du travail qui est fait sur le terrain Cette question du terrain n'obère pas la qualité du savoir fondamental porté par l'universitaire. Ce type de mention devrait faire intervenir 30 ou 40 % d'enseignants de terrain, de formateurs, sous peine de manquer quelque chose.

M. Denis LOIZON précise qu'il ne s'agit pas d'exclusion mais plutôt d'un problème d'identification. Le terrain ne peut pas être retiré puisque c'est le socle de base et il est à parité avec les références théoriques parce qu'il s'agit d'une relation de complémentarité qui s'articule entre la théorie qui éclaire certaines pratiques et les pratiques qui viennent s'éclairer d'un certain nombre de théories. Toutes les ressources des deux académies seront utilisées s'il est possible de les identifier.

M. Frédéric DEBEAUFORT signale que les services scolarité vont faire une saisie manuelle des fiches AOF-RNCP. Il faut donc veiller à être très précis et indiquer l'intitulé exact des mentions et des parcours, éventuellement l'acronyme à la fin, le nom des porteurs, les coordonnées téléphoniques et adresses électroniques...

18

M. le Président du Conseil d'Ecole soumet au vote ce projet qui sera modifié de telle manière qu'il intègre de façon très explicite dans l'équipe de formateurs des formateurs de terrain dont les compétences universitaires permettront de faire cette formation à la recherche par la recherche. Ce projet est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4 – Budget rectificatif n°1 (3H20-26)

M. Jean-Denis DETRAIT indique que, depuis la mise en place du budget initial, des recettes nouvelles d'un montant de 66 354,29 € ont été enregistrées et sont présentées ici au titre du budget rectificatif n° 1 :

- ✓ 1 200 € de dons de la part de partenaires à l'occasion de la remise des diplômes
- ✓ 11 017,19 € correspondant à la vente de mobiliers du site de Châlon via les domaines
- ✓ 8 000 € : correspondant au reliquat de la convention Comenius qui prend fin au 31/08/2016
- ✓ 31 037,10 € correspondant à la 2^{ème} tranche du SEFCA sur laquelle il faut retirer 11 998,50 € de masse salariale
- ✓ 6 600 € : Plan Réussite Licence en direction du CIPE
- ✓ 8 500 € : remboursement trop perçu EDG-GDF

Ces nouvelles recettes permettent d'ouvrir des crédits. Le budget s'élève à 1 405 325 €. Suite à une observation de la part des services du Rectorat, M. Jean-Denis DETRAIT signale qu'une erreur de 150 € a été faite dès le budget initial.

Les membres du Conseil d'Ecole avaient souhaité une présentation du réalisé des lignes de déplacement. Un point a donc été fait mi-février, soit 1 mois après l'exécution du budget 2016. Mme Virginie LASJULLIARIAS, Responsable du service financier de l'ESPE, a transmis ces taux d'exécution à chaque responsable de site. Les services centraux du département MEEF rencontrant des difficultés avec un taux d'exécution de 140 %, il a fallu retirer 10 000 € sur la ligne déplacements – missions scolarité (pilotage) des services centraux de l'ESPE pour les basculer sur la ligne services centraux du département MEEF.

M. Jean-François GIRET s'inquiète de ne pas voir apparaître le projet d'ANR.

M. Jean-Denis DETRAIT indique que c'est simplement parce que les conventions de recherche n'apparaissent pas dans le budget.

Le Président du Conseil d'Ecole soumet au vote le budget rectificatif n° 1 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5 – Modification statuts de l'ESPE (Art. 22)

M. Jean-Denis DETRAIT indique que depuis la création de l'ESPE, l'offre de formation a évolué. La licence EFEC et le DAEU A ont été intégrés et des conseils de perfectionnement vont être mis en place. C'est à ce titre qu'il faut modifier l'article 22 portant sur la composition et l'attribution des CPER en élargissant à "chaque formation portée par l'ESPE" à la place de "chaque master porté par l'ESPE". Cette modification de statut a été présentée au dernier COSP.

19

Le Président du Conseil d'Ecole soumet au vote la modification de l'article 22 des statuts de l'ESPE qui est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6 – Modification règlement intérieur de l'ESPE (Art. 28-29-30)

M. Jean-Denis DETRAIT explique que le règlement intérieur met en pratique et précise les volets avancés dans les statuts :

Art. 28 : on passe de 12 à 14 CPER

Art. 29 - composition : une au regard des masters, une sur la licence EFEC, une pour le DAEU

Art. 30 : Cet article précise la présidence des conseils de perfectionnement pour la licence EFEC et le DAEU. En ce qui concerne la licence EFEC, les 3 années de licence concernent les 3 départements de formation de l'ESPE. Une présidence tournante est donc mise en place afin que chaque année un porteur d'une année en assure la présidence.

Le Président du Conseil d'Ecole soumet au vote la modification du règlement intérieur qui est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7 - Questions diverses

Mme Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL présente la demande de l'université Antonine de Beyrouth. Cette université a passé un accord-cadre de coopération universitaire avec l'université de Bourgogne. Cet accord-cadre indique qu'il y a une intention de coopération entre ces deux

universités tant pour les relations pédagogiques que des questions scientifiques. Chaque spécificité de l'accord cadre est précisé par des annexes.

Il existe pour le moment 2 annexes, la première a été signée avec les IREM, la seconde porte sur sciences et techniques.

Mme Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL s'est rendue à l'université Antonine en novembre dernier pour donner des enseignements en pédagogie universitaire et pour les aider à construire le centre "Accompagnement des enseignants à la Pédagogie Universitaire" (APUI), en collaborant à la création de ses activités, son offre de formation, la question de la valorisation d'enseignement.

L'annexe 3 de l'accord-cadre entre les deux universités et plus particulièrement entre l'APUI et l'ESPE-CIPE précise les actions de coopération qui portent sur 3 points :

- ✓ Aide au centre APUI de la part du CIPE à la construction d'une offre de formation et d'accompagnement pour leurs enseignements
- ✓ Organisation de formations destinées au corps enseignant de l'UA
- ✓ Organisation d'ateliers de réflexion autour de la valorisation de l'enseignement au sein de l'université d'Antonine.

Cette annexe a été rédigée par le service de relations internationales et court jusqu'à l'année universitaire 2018-2019, sauf dénonciation au plus tard 6 mois avant la rentrée académique.

Le Président du Conseil d'Ecole soumet au vote l'annexe 3 de l'accord-cadre qui est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

20

M. le Recteur signale, qu'en tant qu'invitée permanente Mme Evelyne GREUSARD, DASEN de Côte-d'Or, ne se sent pas en droit de prendre la parole spontanément lors des séances du Conseil d'Ecole. Dans la mesure où Mme Evelyne GREUSARD, tout comme Mme Claude VALTAT, représentent vraiment l'articulation entre l'académie et l'ESPE, est-ce que les membres du Conseil d'Ecole accepteraient le principe qu'elle puisse spontanément prendre la parole ?

M. Jean-Paul DELAHAYE confirme que le Conseil d'Ecole adhère complètement à cette demande.

M. Jean-Denis DETRAIT porte à la connaissance des membres du Conseil d'Ecole que le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté a informé l'ESPE de la désignation d'un nouveau représentant pour siéger au sein du Conseil d'école en remplacement de M. Didier MARTIN : M. Patrick MOLINOZ, ou son suppléant M. Luc BARDI, pourra siéger dès le prochain conseil d'école du 26 Avril 2016.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres questions diverses, Monsieur le Président du Conseil d'Ecole remercie les membres de leur participation et lève la séance à 13h15.

Le Président du Conseil d'Ecole de l'ESPE

Jean-Paul DELAHAYE